

/tUt/ en français du Québec

Denise Daoust-Blais and Monique Lemieux-Niéger

Number 9, 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800078ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800078ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Daoust-Blais, D. & Lemieux-Niéger, M. (1979). /tUt/ en français du Québec. *Cahier de linguistique*, (9), 73–121. <https://doi.org/10.7202/800078ar>

Dans son livre *French Syntax, The Transformational Cycle* (1975), Kayne génère les *tous* quantificateurs dans le déterminant et rend compte des différentes places qu'ils occupent par deux règles de mouvement : l'une vers la droite, *Quantifier-Postposition*¹, l'autre vers la gauche, *Leftward-Tous*. *Q-Post* s'applique à tous les quantificateurs qui font partie d'un SN. S'ils sont en position sujet, la règle les placera à droite dans une des positions réservées aux adverbes. Kayne rend ainsi compte de (2) et (3) tout en excluant (4) par une condition qui agit au niveau de la surface.

- (1) *Tous les garçons sont partis à la guerre*
- (2) *Les garçons sont tous partis à la guerre*
- (3) *Les garçons sont partis tous à la guerre*
- (4) **Les garçons tous sont partis à la guerre*

Si les quantificateurs font partie d'un SN qui est en position objet, *Q-Post* les fera également sortir du SN et ce, de façon obligatoire si on a un pronom comme dans la phrase (5). *L-Tous* ne pourra pas, en effet, s'appliquer si *Q-Post* ne s'est pas d'abord appliquée. Kayne impose à *L-Tous* la condition dite du branchement à gauche; en d'autres mots, *L-Tous* ne peut s'appliquer à un *Tous* qui fait partie d'un SN. La description structurale de la règle prévoit aussi que V et Q soient contigus. La phrase (5)

- (5) *Il les a tous mangés*

aura donc la dérivation suivante :

1. D'autres auteurs parleront, dans ce cas, de *Rightward-Tous*.

Il a mangé _{SN} [*tous les*]

Q-Post : *Il a mangé les* [Q *tous*]

CL-PL : *Il les a mangés tous*

L-Tous : *Il les a tous mangés*

À partir de (6) on ne pourrait dériver (7), parce que V et Q ne seraient pas contigus².

(6) *Il a mangé tous les gâteaux*

(7) **Il a tous mangé les gâteaux*³

S'il y a controverse au sujet de la condition de contiguïté entre V et Q, personne ne semble mettre en doute la condition du branchement à gauche⁴.

Dans cet article, nous verrons 1^o les problèmes que pose le *tous* en français du Québec dans le cadre de l'hypothèse transformationnelle; 2^o nous examinerons les arguments que Kayne oppose à une génération de *tous* dans la base, et 3^o la solution mixte proposée par Klein inspirée d'une génération dans la base; 4^o nous décrirons le comportement de *tous* dans les phrases simples; 5^o nous proposerons les solutions qui nous paraissent les plus économiques pour *tous* dans les phrases complexes; 6^o nous verrons enfin, le comportement de *tous* dans les phrases complexes.

-
2. Nous reviendrons sur cette question controversée de la contiguïté de V et de Q lorsque nous discuterons des phrases complexes.
 3. Les exemples du français standard que nous citerons dans ce texte sont ceux communément admis par Kayne, Pollock (1978) et Quicoli (1977); ils font référence à un niveau formel. Il existe en effet de nombreuses divergences en ce qui concerne la langue parlée en France, et le comportement de *tous* en français du Québec est peut-être moins marginal qu'il ne le paraît à première vue.
 4. Cette remarque vaut également pour la solution mixte de Sharon M. Klein (1976).

TOUS EN FRANÇAIS DU QUÉBEC ET L'HYPOTHÈSE TRANSFORMATIONNELLE

Le principal problème que pose le français du Québec à la solution transformationnelle est lié à la condition du branchement à gauche. Kayne mentionne le problème à partir des phrases (8) et (9).

(8) *Il a tout mangé le gâteau*

(9) *Il a toute mangé la tarte*⁵

Selon lui, il y aurait de bonnes raisons de croire que ces phrases ne sont pas dérivées de (10) et (11), mais sont des sortes d'adverbes.

(10) *Il a mangé tout le gâteau*

(11) *Il a mangé toute la tarte*

Il fait d'ailleurs la même remarque pour le français standard, quant *tout* est au singulier. Les règles qu'il formule s'appliquent, en principe, à un *tous* pluriel. Selon lui, en français, le *tout* de *tout le gâteau*, *toute la tarte*, *toute la pièce* est rarement déplacé et il suggère de le traiter comme une sorte d'adverbe. Il ajoute qu'il faudrait évidemment trouver une raison pour que la règle L-Tous ne s'applique pas à ce *tout* qui n'a peut-être pas la structure SN[Q-DET-N] comme les *tous* pluriels. Kayne ne donne cependant pas de détails sur cette solution de rechange (1975, p. 57).

En français québécois, la non-application du branchement à gauche ne se limite pas au singulier ni à des cas où *tout* peut prendre un sens adverbial. Comme preuve, il nous faut bien associer /tUt/ au SN *ses meubles* dans la phrase :

(12) *Il a /tUt/ acheté ses meubles à crédit*

-
5. En français du Québec, la prononciation /tUt/ est toujours possible, indépendamment du genre et du nombre. La prononciation /tUt/ alterne avec /tu/, mais il y a des cas où /tu/ n'est pas possible alors que /tU/ l'est toujours : i) *Les garçons viendront tu. /tUt/ serait exclu lorsqu'il peut être considéré comme un véritable adverbe devant un adjectif à initiale consonantique comme dans ii) Il est /tu/ petit. Pour tous les autres cas nous considérons que /tUt/ est toujours possible; c'est même la prononciation la plus courante. Nous l'adopterons pour tous nos exemples en français du Québec.

De plus, nous avons, comme en français standard, le même quantificateur associé à un clitique :

- (13) *Il les a /tUt/ achetés à crédit*

Il serait plutôt artificiel de prétendre que, dans un cas, nous avons une dérivation adverbiale dans la base et, dans l'autre, une dérivation transformationnelle. Nous avons donc le choix entre la solution transformationnelle, qui nous force à abandonner la condition du branchement à gauche et la solution de la dérivation dans la base, qui ne peut se limiter aux phrases du type de (12). La nécessité d'abandonner la condition du branchement à gauche prive donc l'hypothèse transformationnelle d'un avantage qu'elle aurait par rapport à l'hypothèse basique et permet sa remise en question. Un des arguments les plus intéressants de Kayne en faveur du mouvement, c'est la généralisation qui se dégage du rôle similaire que jouent CL-PL et Wh-movement par rapport à L-Tous.

- (14) *Elle les a tous connus*

- (15) *Les garçons qu'elle a tous connus*

Outre le problème du branchement à gauche, le /tUt/ du français du Québec pose un certain nombre de problèmes en rapport avec la dérivation de phrases complexes, car il va y avoir violation du sujet spécifié.

- (16) *La maîtresse a /tUt/ laissé les enfants sortir*

Cette phrase est aussi acceptable que (17) :

- (17) *La maîtresse a /tUt/ laissé sortir les enfants*

À cause du comportement particulier de /tUt/ dans les phrases complexes, les analyses proposées par Kayne, Pollock ou Quicoli ne nous permettent pas de rendre compte de ces phrases de façon satisfaisante. Nous en discuterons plus longuement dans la section 6.

LES ARGUMENTS QUE KAYNE OPPOSE À UNE ANALYSE BASIQUE

Avant d'examiner une analyse qui ne se réclame que partiellement de la dérivation dans la base⁶, nous aimerions rappeler les arguments de Kayne contre une dérivation de *tous* dans la base.

À part la généralisation déjà mentionnée sur le comportement de *tous* par rapport au placement de clitique et au mouvement de Wh, Kayne signale une autre généralisation qui serait perdue : le parallélisme de fonctionnement du pronom *tout* et de *tous* dans le mouvement à gauche.

(18) *Il a tout cassé*

(19) *Il a tout voulu prendre*

(20) *Il les a tous cassés*

(21) *Il a tous voulu les prendre*

C'est là une critique sérieuse. Nous y reviendrons.

L'hypothèse transformationnelle, en dérivant *tous* à partir d'un SN dans les relatives, évite les problèmes d'interprétation du *tous* par rapport au SN, surtout celui que crée la distance parfois très considérable entre *tous* et le relatif.

(22) *Ces livres qu'il est important que tu lises tous*

De plus, il ne sera pas nécessaire de mentionner que *tous* ne peut pas être associé à un SN d'un syntagme prépositionnel, car on ne dérivera pas de phrases du type de (23), puisque tout élément qui fait partie du syntagme prépositionnel ne peut être séparé par une règle de mouvement.

(23) **Ces garçons avec lesquels Marie est tous sortie*

La règle d'interprétation sémantique devrait tenir compte du lien nécessaire entre le quantificateur et le SN quand il s'agit de l'accord, de façon à ne pas dériver.

6. Sharon M. Klein (1976).

(24) **Les filles sont parties tous à la guerre*

- 2.4 De plus, la règle d'interprétation devrait suivre la passivation afin de ne pas associer *tous* à un SN singulier.

(25) *Les garçons ont tous *(toutes) été embrassés par la fille.*

- 2.5 Pour rendre compte des objets, la règle devrait préciser que *tous* doit être associé seulement aux *clitiques* et non aux autres pronoms afin de ne pas dériver

(26) *Il n'a tous connu que nous*

Dans l'analyse de Kayne, cette phrase ne serait pas dérivée.

La plupart des contre-arguments de Kayne ne poseraient pas de sérieux problèmes pour les règles d'interprétation, dans le cadre de la théorie actuelle⁷. C'est pourquoi nous maintenons que l'argument le plus sérieux en faveur de l'hypothèse transformationnelle reste les généralisations qu'elle permet.

3. EXAMEN D'UNE SOLUTION MIXTE

Après avoir souligné que les problèmes de la solution transformationnelle se situent surtout au niveau de Q-Post, Sharon M. Klein (1976) propose une solution mixte. Plutôt que de dériver tous les Q dans le déterminant et de les déplacer, soit à gauche, soit à droite, l'auteur propose deux sources pour Q dans les règles syntagmatiques : 1) dans le déterminant; 2) en position d'adverbe comme on le voit dans (27) et (28).

(27) *Determiner Position*

$$NP \left\{ \begin{array}{l} Q \quad (Art) \quad (NUM) \\ ([DET] \quad (de) \quad (Art) \\ Q \\ PRO \quad Q \end{array} \right\} N$$

7. Par exemple, si l'on conçoit le passif comme le résultat des règles *Agent postposing* et *NP preposing*, *tous* dans la phrase (25) ne peut être interprété en fonction du SN *la fille*.

(28) *Adverb Position*

$$\begin{array}{lcl}
 VP & \rightarrow & V' \quad (VP) \quad (ADV) \quad \left(\left\{ \begin{array}{c} NP \\ AP \end{array} \right\} \right) (PP)^* \\
 V' & \rightarrow & \left\{ \begin{array}{c} V' \\ (PRO)-(CL)-Tense \end{array} \right\} V \\
 ADV & \rightarrow & \left[\begin{array}{c} ADV \\ Q \\ - \\ - \\ - \end{array} \right]
 \end{array}$$

Q-Post n'existe pas, mais l'auteur conserve une règle locale L-Tous.

Dans la position du déterminant, on a : a) les Q à la gauche d'un SN,
b) les Q qui font partie d'un SN en *de* en position sujet comme dans (29),

(29) *Beaucoup de mes amis seraient heureux de me voir*

c) les pronoms *tout* et *rien*. On notera que *tous* pronom n'est pas dérivé en position de déterminant comme dans (30).

(30) *Ils courent tous*

(31) **Tous courent*

et d) le quantificateur *tout* singulier.

(32) *Il a mangé toute la tarte*

Dans ces positions, Q n'est soumis à aucune règle, sauf Pro-Q qui peut être déplacé par L-Tous. À partir de (33) on aura donc (34) par application de L-Tous.

(33) *Elle a bu tout*

(34) *Elle a tout bu*

Tous les autres Q, c'est-à-dire ceux qui peuvent occuper d'autres positions, sont générés comme des adverbes, y compris le pronom *tous* dans les phrases suivantes.

(35) *Ils courent tous*

(36) *Ils ont tous couru*

Cette position comprend *tous* associé à un sujet :

- (37) *Mes amis seraient tous heureux de me voir*

Elle sera également réservée au groupe (tous + Det Nun) - N.

- (38) *Les garçons ont été tous les quatre invités*

- (39) *Elle va tous les trois te les montrer*

ou à un objet clitique :

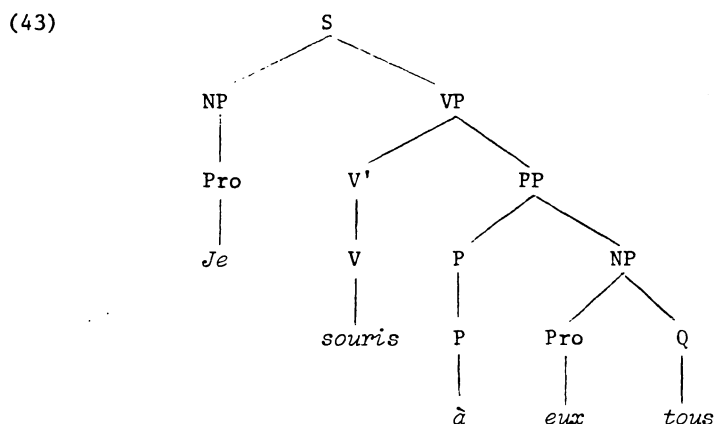
- (40) *On les a tous rencontrés*

L'auteur fait une différence entre le cas de (41) et celui de (42) où *tous* serait dérivé dans la base comme Pro-Tous et ne serait soumis à aucune règle :

- (41) *Elle nous a tous souri*

- (42) *Elle a souri à nous tous*

Cette dérivation s'appliquera également au Pro-Tous des syntagmes prépositionnels qui auront, dans la base, la forme Pro-tous et non tous-Pro comme chez Kayne. La structure proposée est la suivante :



Une règle d'interprétation associera les *tous* dérivés en position d'adverbe à un SN à leur gauche. Pour maintenir la nécessité de chercher à gauche l'élément qui lui est associé, l'auteur fait appel à la théorie des traces :

(44) *Elle a tous voulu les voir t*

Dans ce cas, la trace laissée par le mouvement de *tous* sera interprétée en fonction du clitique.

Nous ne discuterons pas davantage de cette règle qui, de toute façon, ne pourrait rendre compte du français du Québec à cause de l'association obligatoire de *tous* avec un élément à gauche.

LE COMPORTEMENT DE /tUt/ DANS LES PHRASES SIMPLES

Dans cette section, nous décrirons le comportement de /tUt/ dans les phrases simples afin de dégager certaines régularités à ce niveau. Nous examinerons /tUt/ lié au sujet de même qu'à l'objet direct et indirect; nous verrons également le comportement de /tUt/ dans les syntagmes prépositionnels, dans les syntagmes complexes et lorsqu'il y a co-occurrence de deux objets. À la suite de cette étude descriptive, nous proposerons une analyse qui générera /tUt/ dans la base et qui tentera de dégager les constructions dont on peut rendre compte par des règles d'interprétation, de même que celles qui résistent à cette analyse.

- .1 Nous verrons d'abord des différentes positions que peut occuper /tUt/. Notons que notre étude ne tient pas compte du *tout* générique qui est généré dans le déterminant, sans article.

(45) *Tout homme panique devant les difficultés*

Ce *tout* ne peut occuper aucune autre place dans la phrase. Nous ne tenons pas compte non plus de *tout* dans les expressions du type *et puis tout ça*, *tout à coup*, *tout au plus*, *tout de même*, etc.

/tUt/ lié à un SN sujet singulier ou pluriel peut être placé à gauche de ce SN, à droite du verbe simple et à droite de l'auxiliaire dans les verbes composés.

(46) *Tous mes amis viendront*

(47) *Mes amis viendront /tUt/*⁸

8. Il n'y a pas d'alternance de prononciation lorsque /tUt/ est lié à un syntagme sujet. La prononciation /tu/ est alors exclue : *mes amis sont /tu/ venus. Dans une situation normative /tus/ sera la seule autre possibilité.

(48) *Mes amis sont /tUt/ venus*

(49) *Le café renverse /tUt/*⁹

(50) *Le café a /tUt/ renversé*

S'il y a deux auxiliaires, la place peut varier, mais /tUt/ sera toujours placé à droite de l'un des deux.

(51) *Les garçons ont été /tUt/ transportés à l'hôpital*

(52) *Les garçons ont /tUt/ été transportés à l'hôpital*

Avec le verbe composé, la position finale semble exclue, sauf s'il y a expansion.

(53) **Mes amis sont venus /tUt/*

(54) **Le café a renversé /tUt/*

(55) *Mes amis sont venus /tUt/ hier*

(56) *Le café a renversé /tUt/ sur le poêle*

S'il y a un objet, le /tUt/ doit précéder cet objet :

(57) *Mes amis aiment /tUt/ ce livre*

(58) **Mes amis aiment ce livre /tUt/*

/tUt/ peut être séparé du verbe par un ou des adverbes, mais la place qu'il occupe par rapport au verbe ou à l'auxiliaire reste la même.

(59) *Mes amis viendront presque /tUt/*

(60) *Mes amis sont sûrement /tUt/ venus*

(61) *Mes amis sont sûrement presque /tUt/ venus*

Le /tUt/ lié à un Pro occupera les mêmes positions par rapport au verbe que celui qui est lié à un SN plein; cette position est obligatoire pour le Pro + humain qu'on ne trouvera pas en position sujet comme dans (62).

9. On pourrait avoir la prononciation /tu/ avec le verbe composé, mais non avec le verbe simple : i) **Le café renverse /tu/*; ii) *le café a /tu/ renversé*.

- (62) */tUt/ courent
- (63) Ils courent /tUt/
- (64) Ils ont /tUt/ couru
- (65) Tout ça est arrivé à Pierre
- (66) C'est /tUt/ arrivé à Pierre¹⁰

Si /tUt/ dans (62) est remplacé par *tout le monde*, *tout* peut alors être séparé du SN.

- (67) *Le monde court* /tUt/

Le groupe formé par le pronom + humain modifié par *nous autres*, *vous autres*, *eux autres* ne se rencontre pas devant le verbe. /tUt/ se place après le verbe simple ou l'auxiliaire, comme dans les autres cas et le pronom modifié est disloqué à gauche ou à droite.

- (68) *Eux autres, ils parlent* /tUt/
- (69) *Ils sont* /tUt/ *venus, eux autres*

S'il y a un objet, le groupe formé du pronom modifié se placera après cet objet ou au début de la phrase.

- (70) *Ils aiment* /tUt/ *la musique, eux autres*

Le groupe formé par le quantificateur suivi d'un numéral se comporte comme les autres syntagmes s'il y a un nom.

- (71) *Les vingt professeurs sont* /tUt/ *venus*

Si le N est effacé, /tUt/ après un verbe simple en fin de phrase semble bizarre.

- (72) ? *Les vingt viendront* /tUt/

Mais nous sommes sans doute là en présence de contraintes de surface, puisque la phrase (73) ne semble poser aucun problème.

10. Nous n'avons pas étudié de façon exhaustive les phrases du type :
les enfants, ça aime /tUt/ les vacances.

(73) *Les vingt viendront /tUt/ si on les invite*¹¹

4.2 En position objet le français du Québec, comme le français standard, fait une distinction entre le verbe simple et le verbe composé. Avec le verbe simple, /tUt/ se place obligatoirement devant le SN.

(74) *Les enfants mangent tous les gâteaux*¹²

Avec un verbe composé, /tUt/ se place soit devant le SN, soit à droite de l'auxiliaire, c'est-à-dire au même endroit que /tUt/ lié au sujet.

(75) *Les enfants ont /tUt/ mangé le gâteau*

Le groupe formé d'un numéral a un comportement identique.

(76) *Mon enfant a /tUt/ mangé les vingt gâteaux*

Le pronom /tUt/ +humain ne se rencontre pas sans clitique.

(77) **Je vois /tUt/*

(78) **J'ai /tUt/ vu*

(79) **Je rencontrerai /tUt/ eux autres*

(80) **J'ai rencontré /tUt/ eux autres*

(81) **J'ai /tUt/ rencontré eux autres*

Cette contrainte n'existe pas pour *tout* pronom -humain

(82) *Je vois /tUt/*

(83) *J'ai /tUt/ vu*

Le pronom associé à un clitique, qu'il soit +humain ou -humain se place obligatoirement à droite du verbe simple, mais sa place est facultative avec un verbe composé.

(84) *Mon enfant les mange /tUt/*

11. Le groupe *tous les deux* semble difficilement séparable, mais cette indissociabilité ne s'étend pas à tous les numéraux.

12. Dans cette position, il y a alternance de prononciation : /tu/ et /tUt/.

(85) *Mon enfant les a mangés /tUt/*

(86) *Mon enfant les a /tUt/ mangés*

Si le pronom est modifié, la position finale semble bizarre, sauf s'il y a une expansion quelconque.

(87) *? Je les ai vus /tUt/ eux autres .*

(88) *Je les ai vus /tUt/ eux autres en rêve*

- 4.3 Le comportement de /tUt/ lié à un SN objet indirect plein est le même, qu'il s'agisse de phrases contenant un verbe simple ou un verbe composé. /tUt/ peut se placer, soit devant le SN, soit à droite du verbe simple ou à droite de l'auxiliaire dans les phrases à verbes composés, comme pour les cas déjà examinés.

(89) *Je pense à /tUt/ mon affaire*

(90) *Je pense /tUt/ à mon affaire*

(91) *Je parle à /tUt/ mes voisins*

(92) *Je parle /tUt/ à mes voisins*

(93) *J'ai parlé à /tUt/ mes voisins*

(94) *J'ai /tUt/ parlé à mes voisins*

(95) *J'ai rêvé à /tUt/ mes amis*

(96) *J'ai /tUt/ rêvé à mes amis*

(97) *J'ai souri à /tUt/ mes amis*

(98) *J'ai /tUt/ souri à mes amis*

(99) *J'ai pensé à /tUt/ mes problèmes*

(100) *J'ai /tUt/ pensé à mes problèmes*

(101) *J'ai pensé à /tUt/ mon affaire*

(102) *J'ai /tUt/ pensé à mon affaire*¹³

Dans un groupe comprenant un pronom modifié, le comportement de /tUt/ est le même que celui qui est décrit ci-dessus.

13. Dans la phrase (102), /tUt/ ne semble pas être relié à "mon affaire"; cette phrase est interprétée plutôt dans le sens de : j'ai pensé bien comme il faut à mon affaire.

(103) *Je rêverai à /tUt/ eux autres*

(104) *Je rêverai /tUt/ à eux autres*

(105) *J'ai rêvé à /tUt/ eux autres*

(106) *J'ai /tUt/ rêvé à eux autres*

La place de *tout* pronom -humain ne semble pas varier.

(107) *Il a pensé à /tUt/*

(108) ? *Il a /tUt/ pensé*¹⁴

Si l'objet est cliticisé, on aura soit (109), soit (110).

(109) *Je leur ai /tUt/ parlé*

(110) *Je leur ai /tUt/ parlé, à eux autres*

4.4 Il est difficile de cerner le comportement de /tUt/ par rapport aux prépositions. *De*, dans certains cas, semble permettre la séparation de /tUt/ et du SN ou du pronom.

(111) *J'ai /tUt/ parlé de mes amis*

(112) *J'ai /tUt/ parlé d'eux autres*

(113) *J'ai /tUt/ discuté de ça*

(114) *Je me souviens /tUt/ de mes confrères de classe*

Cependant (115) est agrammaticale.

(115) **Ils sont /tUt/ venus des coins du monde*

Avec, au sens plein, ne permet pas de lier /tUt/ à un SN.

(116) **Je vais /tUt/ partir avec mes amis*

Le résultat est le même avec *pour*

(117) **Elle fait /tUt/ un gâteau pour ses enfants*

ainsi qu'avec *après*.

(118) ? **Jean court /tUt/ après les filles*

14. Certains locuteurs acceptent (108). Il est possible que "*penser*" se recatégorise pour admettre un objet direct.

Dans (119) et (120) où nous avons la préposition *sur*, le /tUt/ serait lié à *la pluie* et non à *enfants*.

(119) *La pluie va /tUt/ tomber sur les enfants*

(120) *La pluie va /tUt/ tomber sur eux autres*

4.5 Si /tUt/ fait partie d'un SN complexe à sens possessif, il ne peut être associé à un SN en dehors de ce syntagme:

(121) *J'ai rencontré le mari de toutes mes amies*

(122) **J'ai /tUt/ rencontré le mari de mes amies*

(123) *J'ai /tUt/ rencontré leur mari*¹⁵

S'il y a deux syntagmes auxquels /tUt/ peut être associé, /tUt/ sera associé à celui qui est le plus près de lui.

(124) *La mère a /tUt/ coupé les cheveux à ses enfants*

Ce dernier cas représente peut être davantage la co-occurrence de deux SN objets plutôt qu'un SN complexe. Avant d'aborder cet aspect, mentionnons qu'il y a au moins un cas de SN complexe où /tUt/ peut être séparé du SN, celui du groupe *tout ce que*¹⁶.

(125) *J'ai /tUt/ dit à Pierre ce que je pensais de lui*

4.6 S'il y a deux SN objets dans une phrase simple, /tUt/ sera associé à celui qui est le plus près de lui.

(126) *J'ai /tUt/ donné à mes enfants la possibilité de gagner leur vie*

Le résultat peut parfois paraître bizarre, comme dans la phrase suivante :

(127) ? *J'ai /tUt/ donné la possibilité de gagner leur vie à mes enfants*

mais cette phrase est parfaitement acceptable si l'on remplace *possibilité* par *moyen*.

15. Notons cependant que, dans ce cas, /tUt/ ne se rapporterait qu'à une partie du syntagme, c'est-à-dire *leur*.

16. On a "*tout qu'est-ce que*", dans certains cas.

(128) *J'ai /tUt/ donné les moyens de gagner leur vie à mes enfants*

4.7 La proximité ne joue pas si l'on a à droite et à gauche de /tUt/ deux syntagmes auxquels il peut être associé. Dans les phrases où la forme verbale est simple, /tUt/ peut se trouver immédiatement à la gauche du SN objet et se rapporter au sujet. Les résultats ne semblent cependant pas créer d'ambiguïté, car il y a alors une pause entre le quantificateur et l'objet¹⁷.

(129) *Les Français aiment /tUt/ || les bons petits plats*

Dans les phrases où la forme verbale est composée, les situations d'ambiguïté semblent fréquentes.

(130) *Mes amis ont /tUt/ peinturé leur maison*

(131) *Mes amis ont /tUt/ vu le film*

Il est possible que, dans de telles situations, il y ait une association privilégiée avec le sujet. Mais il nous semble plutôt que l'ambiguïté sera levée dans le discours et non pas seulement au niveau de la phrase.

4.8 Kayne rejette les phrases où l'on trouve deux *tous* dans la même phrase. Cependant, cette situation est possible en français du Québec et elle se présente sous deux formes :

a) il y a une pause, et chaque /tUt/ peut être associé à un SN différent

(132) *Mes enfants mangeront /tUt/ || /tUt/ la tarte*

b) Il n'y a pas de pause, et les /tUt/ (deux ou plus) prennent un sens adverbial.

(133) *Mes enfants mangeront /tUt - tUt/ la tarte*

(134) *Je veux /tUt - tUt - tUt/ la vivre, ma vie*

Nous n'avons cependant pas tenu compte de ces phrases dans notre analyse.

17. L'aspect phonétique et phonologique demanderait à être approfondi. Il est possible que les usagers de la langue évitent l'ambiguïté au moyen de /tu/ et même de /tus/ et cela, même pour ceux qui utilisent /tUt/ de façon prédominante.

5. ANALYSE PROPOSÉE

Nous avons vu que la condition du branchement à gauche ne s'appliquait pas au quantificateur /tUt/ du français du Québec; c'est pourquoi il nous semble difficile d'en rendre compte par des transformations de mouvement, sans imposer des conditions sur les règles. La génération dans la base nous semble mieux se justifier, même si elle ne résoud pas tous les problèmes et, en particulier, les deux suivants au niveau de l'interprétation. Le premier est lié à la difficulté, dans certains cas, de tracer des limites claires entre l'adverbe, le pronom et le quantificateur. Cette ambiguïté n'est d'ailleurs pas récente. Elle a été soulignée par de nombreux grammairiens : "Au XVII^e siècle, les grammairiens tentèrent de distinguer l'adverbe *tout*, invariable, de l'adjectif et du pronom *tout*, variables. Ils n'y réussirent pas, et nous possédons encore, en français moderne, *un adverbe qui varie en genre*, sinon en nombre : "cette femme est toute triste" signifie évidemment "cette femme est tout à fait triste". Vaugelas exprimait ainsi cette particularité : "L'adverbe se convertit en nom, pour signifier néanmoins ce que signifie l'adverbe et non pas ce que signifie le nom [Rem.; p. 96]"¹⁸.

L'autre problème, c'est que certains emplois de /tUt/ en français du Québec n'entrent dans aucun des emplois traditionnellement réservés à *tous*/*tout*. Selon nous, il y a un nouveau sens ou une nouvelle fonction de /tUt/ qui révèle un changement en cours. C'est ainsi qu'il faut considérer certains exemples avec *laisser* que nous verrons dans la section 6 et qui poseraient autant de problèmes à l'analyse transformationnelle qu'ils en posent à l'interprétation.

Nous proposons, comme Klein l'a suggéré pour le français standard, de générer /tUt/ dans les deux positions suivantes : 1) comme prédéterminant nominal, 2) dans les positions où l'on dérive des adverbes. Nous nous

18. Cité dans F. Brunot et C. Bruneau (1956), p. 310.

éloignons cependant de ce qu'elle propose, aussi bien dans les règles de base que dans les règles d'interprétation. De plus, nos règles d'interprétation seront très différentes de celle qu'elle propose, car nous ne tenons pas compte de deux aspects qui ne jouent pas en français québécois : l'accord et le branchement à gauche¹⁹.

5.1 /tUt/ dans le syntagme nominal

Le syntagme nominal peut contenir un quantificateur suivi d'un article, d'un numéral et d'un nom :

(135) *Tous les vingt professeurs*

La question des numéraux faisant l'objet de vives controverses, nous ne prétendons pas y apporter de solution nouvelle; nous ne pouvons cependant ignorer que les solutions que nous proposerons pour /tUt/ sont étroitement liées à l'analyse des numéraux et même, de façon plus globale, à celles des éléments de quantité. Chez Milner (1978), ces derniers regroupent les partitifs, les nom de nombre, les indéfinis (*aucun, plusieurs, certains, quelques*) et certains adverbes (*beaucoup, davantage, combien, etc.*); ne font pas partie de cette classe : *tous, tout, chaque, chacun, etc.*²⁰. Milner mentionne que *tout* pourrait bien être traité comme un pré-article²¹.

Il existe une autre possibilité : traiter /tUt/ comme quantificateur de N''' dans un système à trois niveaux²². Nous proposons de générer /tUt/ dans le groupe nominal d'un SN du type [/tUt/ les hommes], de la façon suivante :

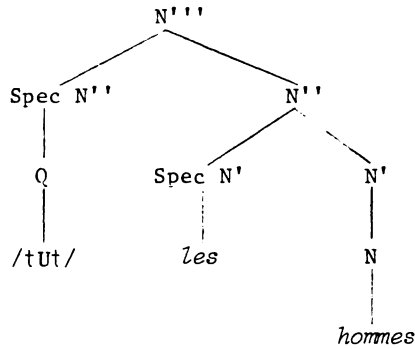
19. La prononciation /tUt/ étant la plus courante, c'est la forme /tUt/ qui sera générée dans la base. Nous examinerons sommairement certaines constructions où /tu/ est soit possible, soit obligatoire. Cet aspect devrait cependant faire l'objet d'études plus approfondies.

20. J.-C. Milner (1978), p. 34.

21. Idem, p. 169.

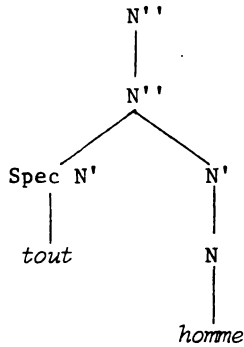
22. Dans le système à trois niveaux qu'il propose, Jackendoff élimine *Spec*. Si nous adoptions ses règles, *Spec N'''* serait remplacé par *Art'''* et Q serait absent. Comme nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de déterminer s'il est pertinent, en français, de distinguer les articles des quantificateurs, nous préférons laisser cet aspect de côté et nous en tenir, d'assez près, à l'analyse de Milner.

(136)



Le *tout* générique serait engendré comme article, dans le Spec N', de la même façon que l'article défini, le démonstratif, *chaque*, etc.

(137)



Quelques arguments nous incitent à choisir la solution des trois niveaux plutôt que de traiter /tUt/ comme un pré-article. D'abord on voit que /tUt/ a un comportement autonome par rapport au groupe article-numéral-(N), puisqu'il peut être associé au SN, même s'il est en position adverbe :

(138) *Les vingt professeurs sont /tUt/ venus*

On voit également que /tUt/ a un comportement distinct de *plusieurs*, *beaucoup*, *peu*, etc., qui sont suivis de *des* ou *de*²³ :

23. Nous rejetons donc l'analyse de Klein qui génère par la même règle *tout* et *plusieurs*, etc.

(139) *plusieurs des hommes*

(140) *beaucoup d'hommes*

Il est distinct également du numéral qui peut être suivi d'un partitif :

(141) *deux hommes*

(142) *deux des hommes*

Il se distingue enfin du groupe contenant *plusieurs*, de même que des numéraux, car il peut être modifié.

(143) *Presque /tUt/ les hommes*

(144) *Quasiment /tUt/ les hommes*

Le noeud *quantité* proposé par Milner se justifie pour les noms de nombre et pour les partitifs, mais il ne nous permet pas de décrire adéquatement le comportement de /tUt/ dans le groupe nominal. Des quatre structures suivantes, une seule admet /tUt/ :

(145) *trois hommes*

(146) *les trois hommes*

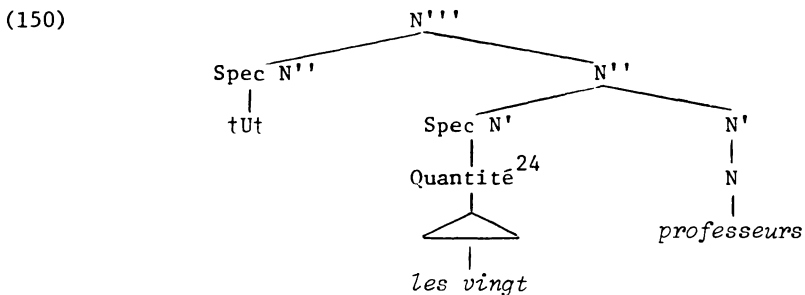
(147) *trois des hommes*

(148) *trois des vingt (hommes)*

/tut/ est possible dans (146), mais la présence du N semble contrainte; avec *deux* ou *trois* le nom est le plus souvent absent. On a cependant :

(149) *tous les vingt professeurs*

Le groupe nominal (149) aurait en gros la structure suivante :



24. Pour une analyse détaillée des structures de quantité, voir Milner (1978), chapitres 1, 2, 3.

La plupart des cas où /tUt/ est traditionnellement analysé comme un pronom seront générés en position d'adverbe. C'est le cas de

(151) *Ils sont /tUt/ venus*

(152) *J'ai /tUt/ mangé*

et également de

(153) *Ils sont /tUt/ venus, eux autres*

où *eux autres* est une structure disloquée.

Le seul cas où il est nécessaire de générer /tUt/ pronom est le suivant :

(154) *Je suis sortie avec /tUt/ eux autres*

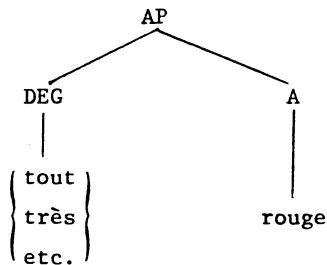
C'est-à-dire dans un syntagme prépositionnel.

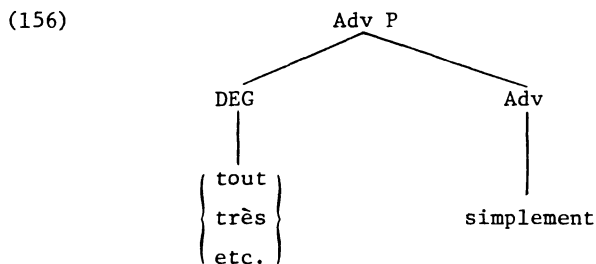
Nous ne proposerons cependant pas de règles de base pour la génération de ce pronom.

/tUt/ en position d'adverbe

Selon l'analyse traditionnelle, *tout* adverbe modifie un adjectif ou un autre adverbe. Pour ces deux cas nous adoptons la solution de Jackendoff (1977) qui propose un noeud DEG (degré) agissant comme spécifieur des catégories A (adjectifs) et Adv (adverbe). *Tout* et *très* aurait ainsi la même structure :

(155)





DEG permettra en outre de rendre compte de *presque* /tUt/ aussi bien dans le groupe VP que dans le groupe NP²⁵.

Dans le VP, toutes les places prévues pour les adverbes seront des places possibles pour /tUt/²⁶. /tUt/ adverbe dans le VP aura le trait + trans-
portable. Nous reprenons ici une suggestion de Jackendoff (1977, p. 74) qui propose de rendre compte par ce trait des différentes positions de l'adverbe à l'intérieur du groupe verbal.

Si la forme verbale est simple, l'adverbe ne peut se placer qu'après le verbe :

(157) *Je mange bien*

Si la forme verbale comprend deux éléments, deux positions sont possibles : entre l'auxiliaire et le verbe, et après le verbe.

(158) *J'ai bien mangé*

(159) *J'ai mangé rapidement*

De même, nous aurons /tUt/ dans ces deux positions, bien que la position finale semble moins convenir à /tUt/.

(160) *Le café a /tUt/ renversé*

(161) ? *Le café a renversé /tUt/*

25. On trouve *presque* /tUt/ ou *quasiment* /tUt/ dans des phrases du type d
i) *J'ai presque /tUt/ mangé*, et ii) *Quasiment /tUt/ mes amis sont ven*

26. Nous ne ferons pas de distinction entre *tout* adverbe et *tout* pronom, étant donné qu'ils ont le même comportement par rapport aux formes verbales : i) *Je mange /tUt/*, et ii) *Je mange bien v.* iii) *J'ai /tUt/ mangé*, et iv) *J'ai bien mangé*.

Le noeud DEG nous permettra de rendre compte du fait que /tUt/ peut lui-même être modifié :

(162) *J'ai presque /tUt/ fini*

Si la forme verbale comprend trois éléments, les mêmes positions sont possibles et on peut également avoir un adverbe entre les deux auxiliaires.

Les trois positions peuvent être remplies comme dans les phrases suivantes :

(163) Ils ont malheureusement été /tUt/ tués brutalement

(164) *Ma mère a toujours voulu avoir réussi /tUt/ parfaitement*

La situation pourrait se résumer ainsi :

(165)

VP
|
mange

(166) *Je mange* $\left\{ \begin{array}{l} \text{bien} \\ /tut/ \end{array} \right\}$

(167)

```
graph TD
    VP[VP] --- ai[ai]
    VP --- mangé[mangé]
    VP -.-> C[ ]
    C -.-> presque[presque]
    C -.-> tut[/tut/]
```

(168) *J'ai* $\left\{ \begin{array}{l} \text{bien} \\ \text{presque /tUt/} \end{array} \right\}$ *mangé*

(169) *J'ai mangé* { *rapidement* }
 { /tut/ }

(170)

ont été tués

(171) Ils ont malheureusement été
/tUt/ tués brutalement

Dans les infinitives, il faut tenir compte de la différence de comportement des adverbes dans la forme verbale simple et dans la forme verbale composée. On aura ainsi :

(172) *J'aurais voulu bien faire*

(173) *J'aurais voulu /tUt/ faire*

(174)

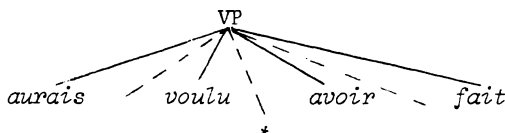
```
graph TD
    VP[VP] --- a[aurais]
    VP -.- v[voulu]
    VP -.- f[faire]
    VP --- c[ça]
```

On n'aura pas (175) comme on le voit dans (177) mais plutôt (176).

(175) **J'aurais voulu bien avoir fait mon travail*

(176) *J'aurais voulu avoir bien fait mon travail*

(177)



D'ailleurs, cette position semble difficilement acceptable pour /tUt/.

(178) ? *J'aurais voulu /tUt/ avoir fait mon travail*

Nous examinerons le comportement de /tUt/ dans les phrases complexes dans la section 6.

5.3 L'interprétation de /tUt/

Dans les trois cas suivants, /tUt/ est automatiquement interprété comme faisant partie du syntagme dans lequel il est engendré :

(179) /tUt/ *mes amis sont venus*

(180) *Marie est /tUt/ rouge*

(181) *J'ai fait ça /tUt/ simplement*²⁷

Par ailleurs, nous avons vu que /tUt/ pouvait, dans une forme verbale simple, être suivi immédiatement d'un objet mais ne pas être interprété en fonction de cet objet.

(182) *Les Français aiment /tUt/ les bons petits plats*

Nous croyons pouvoir rendre compte de ces phrases quant à leur structure²⁸. Les phrases de ce type auront deux structures. Dans l'une, /tUt/ sera interprété comme faisant partie du SN *les bons petits plats*, dans lequel il sera engendré. Dans l'autre, /tUt/ sera généré en position adverbe et sera interprété en fonction du sujet. Dans cette deuxième structure, nous postulons qu'il y a une frontière forte entre le groupe verbal et le groupe nominal objet :

27. Dans ce contexte, la consonne finale sera obligatoirement effacée.

28. Cette suggestion nous a été faite par Jonathan Kaye.

(183) *Les Français aiment /tUt/ ## les bons petits plats*

Il existe des faits en surface qui semblent corroborer cette hypothèse.

Tout d'abord, la position de /tUt/ dans la phrase (183) est une position habituelle pour les adverbes :

(184) *Les Français aiment* $\left\{ \begin{array}{l} \text{bien} \\ \text{beaucoup} \end{array} \right\}$ *## les bons petits plats*

De plus, quand /tUt/ est interprété par rapport à *les Français*, il ne peut alterner avec /tu/; il ne peut pas non plus se fusionner en /twe/. Enfin, il semble qu'une pause soit nécessaire ou du moins possible après /tUt/.

Les règles que nous proposons permettent l'interprétation de /tUt/ en position adverbe, en l'associant soit à un syntagme nominal, soit au syntagme verbal dans lequel il est engendré.

Nos règles tiendront compte de la condition générale suivante :

(185) *Condition de cohérence*

/tUt/ ne doit pas être associé à un sujet clitique singulier +humain ni à un nom propre.

Cette condition exclut les phrases suivantes :

(186) **J'aime /tUt/ Paul*

(187) **Pierre aime /tUt/ ## les bons petits plats*

(188) **Elle est /tUt/ rouge*

Règle I

A - Si un S ne contient qu'un seul N, cette règle est obligatoire, sauf dans le cas où le verbe est sous-catégorisé + objet direct, elle est alors facultative.

B - Si dans une phrase à forme verbale simple, il y a une frontière forte entre /tUt/ et l'objet, interpréter /tUt/ en fonction de l'objet. Cette règle est obligatoire.

La règle I rend compte de (189) et (190).

(189) *Les Français aiment /tUt/ ## les bons petits plats*

(190) *Les Français aiment ## /tUt/ les bons petits plats*

Elle rend aussi compte des phrases suivantes :

(191) *Mes amis viendront (presque) /tUt/*

(192) *Le café renverse /tUt/*

(193) *Mes amis sont /tUt/ venus hier*

(194) *Ils courent /tUt/*

(195) *C'est /tUt/ arrivé à Pierre*

(196) *Les vingt sont /tUt/ venus*

(197) *Les autres sont /tUt/ venus*

Elle interprétera aussi les phrases du type de (198) dans le cas où /tUt/ est engendré en position adverbe et non pas dans le syntagme adjectival.

(198) *Elles étaient /tUt/ rouges*

De la même façon, la règle I associera /tUt/ à *ils* et non pas à *eux* autres dans la phrase suivante.

(199) *Ils sont /tUt/ venus, eux autres*

Dans (199), le groupe *eux autres* ne joue aucun rôle dans l'interprétation. Il en jouerait un seulement en l'absence du clitique sujet :

(200) *Eux autres sont /tUt/ venus*

Par ailleurs, nous avons proposé d'engendrer /tUt/ pronom et /tUt/ adverbe dans la même position. Cette hypothèse est justifiée par la similarité de comportement de /tUt/ dans ces deux fonctions. Ainsi /tUt/ pronom et /tUt/ adverbe occupent les mêmes places dans le groupe verbal simple et complexe.

(201) *Je mange /tUt/*

(202) *Je mange bien*

(203) *J'ai /tUt/ mangé*

(204) *J'ai bien mangé*

Il nous semble superflu de recourir à une règle de mouvement pour le pronom quand la génération dans la base permet une dérivation directe de /tUt/ pronom dans les positions qu'il occupe en surface.

De même, /tUt/ pronom et /tUt/ adverbe sont exclus dans le contexte des verbes intransitifs.

(205) **J'ai /tUt/ dormi*

(206) **J'ai /tUt/ souri*

(207) **J'ai /tUt/ marché*

(208) **Il est /tUt/ né*

La condition de sous-catégorisation, qui a déjà été mentionnée dans la règle I, permet que la règle II interprète /tUt/ comme adverbe si la règle I ne s'est pas appliquée. De plus, cette condition bloque l'interprétation de /tUt/ dans les exemples du type de (205) à (208), étant donné que les règles de base pourraient engendrer ces phrases, /tUt/ étant placé dans une place habituelle pour les adverbes.

(209) *J'ai bien dormi*

Règle II

S'il n'y a qu'un N dans la phrase et que la règle I ne s'est pas appliquée, associer /tUt/ au verbe.

Condition : que le verbe soit sous-catégorisé + objet direct

Cette règle rend compte des phrases suivantes :

(210) *Il a /tUt/ fini*

(211) *Pierre a /tUt/ fini*

Nous verrons maintenant la règle d'interprétation de /tUt/ en position adverbe dans les phrases à forme verbale complexe contenant plus d'un élément auquel /tUt/ peut être associé (soit un SN, soit un clitique).

La règle III que nous proposons pour rendre compte de ces phrases est soumise à la condition de la proximité et au principe de préséance que nous définirons ci-dessous.

Règle III

Si une phrase à forme verbale complexe contient plus d'un N auquel /tUt/ peut être associé, associer /tUt/ à l'un des noeuds SN dit "équidistant", tel que cela est défini dans la condition de la proximité des noeuds SN.

Condition : respecter le principe de la préséance du SN à gauche de /tUt/.

Dans le cas où /tUt/ peut être associé à plus d'un élément, dont au moins un clitique, associer /tUt/ à l'un ou à l'autre de ces éléments.

Condition : respecter d'abord le principe de la préséance du clitique.

Condition générale à l'application de la règle III :

/tUt/ ne peut être associé au SN d'un syntagme prépositionnel²⁹.

Condition de proximité

Cas 1 : Proximité à l'intérieur d'un noeud

Un clitique dominé par le même noeud SV que celui qui domine directement /tUt/ est dit "plus proche" de celui-ci que tout autre N placé en dehors de ce SV et auquel il pourrait être associé.

Cas 2 : Proximité des noeuds SN

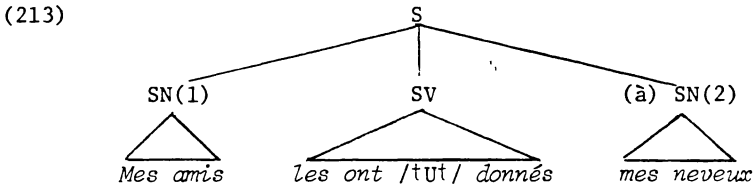
Dans un S contenant plusieurs noeuds SN, le noeud SN situé à gauche ou à droite du SV qui domine directement /tUt/ est dit "le plus proche" de /tUt/ par rapport aux autres noeuds SN. Les deux noeuds SN les plus proches du noeud qui domine /tUt/ et qui sont placés de part et d'autre de ce noeud sont dits "équidistants".

29. L'objet indirect en à ne sera pas considéré comme un syntagme prépositionnel.

La phrase suivante illustre cette condition.

(212) *Mes amis les ont /tUt/ donnés à mes neveux*

La structure sous-jacente à cette phrase est la suivante :

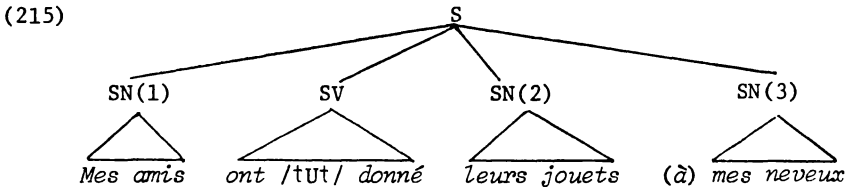


Dans cette structure, le clitique *les* remplit la condition de la proximité à l'intérieur d'un noeud; il est donc "plus proche" de /tUt/ que les deux noeuds SN (1) et (2) qui eux sont "équidistants" par rapport à /tUt/.

Examinons maintenant la phrase suivante :

(214) *Mes amis ont /tUt/ donné leurs jouets à mes neveux*

La structure sous-jacente de cette phrase (215) explicite la condition de la proximité des noeuds SN



D'après cette structure, les noeuds SN (1) et (2) sont "équidistants" et sont "plus proches" de /tUt/ que le noeud SN (3).

Principe de préséance

Cas 1 :

Dans un S à l'intérieur duquel /tUt/ peut être associé à plus d'un élément, /tUt/ sera associé de préférence à l'élément dit le "plus proche", selon la définition de la condition de la proximité à l'intérieur d'un noeud, sinon il sera associé au SN à gauche de /tUt/ (SN sujet).

Cas 2 :

Dans un S à l'intérieur duquel /tUt/ peut être associé à deux SN équidistants, /tUt/ sera associé obligatoirement au SN à gauche de /tUt/ quand le SN à droite est un objet indirect³⁰, et optionnellement dans les autres cas.

Cette règle rend compte des phrases suivantes. Tout d'abord, dans une phrase où deux SN sont équidistants de /tUt/, elle permet d'associer /tUt/ à l'un ou à l'autre.

(216) *Mes amis ont /tUt/ donné leurs jouets*

Dans la phrase suivante /tUt/ ne pourra être associé qu'au SN sujet ou au SN objet direct.

(217) *Mes amis ont /tUt/ donné leurs jouets à mes neveux*

La phrase suivante n'est pas un contre-exemple à notre règle. Si on postule que l'objet indirect a été déplacé par une règle tardive.

(218) ? *Mes amis ont /tUt/ donné à mes neveux leurs jouets*

Dans cette phrase, nous croyons que /tUt/ ne peut être associé qu'au SN sujet ou au SN objet direct. Il est possible que, dans une phrase où il y a deux objets, l'association à l'objet direct, qu'il soit un clitique ou non, soit préférentielle.

Quand les deux SN équidistants de /tUt/ sont le SN sujet et le SN objet indirect, le principe de la préséance du SN à gauche de /tUt/ bloque l'association de /tUt/ à l'objet indirect. Ainsi, /tUt/ ne peut être associé à *mes voisins*, dans la phrase suivante :

(219) *Mes amis ont /tUt/ parlé à mes voisins*

30. Les seuls cas où un SN objet indirect peut être équidistant de /tUt/, selon notre définition, sont ceux où il n'y a pas d'objet direct comme dans i) *Mes amis ont /tUt/ parlé à mes voisins*, ou ceux où l'objet direct est un clitique comme dans ii) *Mes amis les ont /tUt/ donnés à mes neveux*.

Les seuls cas où /tUt/ peut être associé à un objet indirect sont les phrases où aucun autre SN ne permet l'association

(220) *J'ai /tUt/ parlé à mes voisins*

Notre règle devrait être modifiée pour rendre compte des phrases du type de (220).

Par ailleurs, dans la phrase (221), /tUt/ sera associé préférentiellement au clitique objet direct à cause du principe de la préséance du clitique.

(221) *Mes amis les ont /tUt/ donnés à mes neveux*

Cette condition n'étant pas obligatoire, /tUt/ pourra aussi être associé au SN sujet mais jamais au SN objet indirect.

Quand une phrase contient deux clitiques dominés par le même noeud qui domine /tUt/, le principe de la préséance du clitique permettra d'associer /tUt/ indifféremment à l'un ou à l'autre.

(222) *Je leur en ai /tUt/ parlé*³¹

Cette phrase peut être paraphrasée soit par (223), soit par (224).

(223) *Je leur en ai /tUt/ parlé, à eux autres*

(224) *Je leur en ai /tUt/ parlé, de ça*

Quand il y a fusion des deux pronoms, la règle générale s'applique : /tUt/ peut donc être associé au pronom ou au SN sujet.

(225) *Mes amis /læ-z/ ont /tUt/ donné*

Dans cette phrase, si /tUt/ est interprété comme un pronom, il sera associé au verbe. Notons qu'avec la prononciation /tu/, seule cette interprétation est possible.

(226) *Mes amis /læ-z/ ont /tu/ donné*

31. Notons qu'en français du Québec, il n'y a pas co-occurrence de deux clitiques de troisième personne.

Pour rendre compte de (225) et (226) la règle III devra être facultative.

Notre règle ne rend cependant pas compte des faits suivants. Par exemple, selon notre intuition, /tUt/ ne pourrait être associé à *en* dans la phrase suivante.

(227) *Mes amis leur en ont /tUt/ parlé*

De même, notre règle ne peut empêcher l'association de /tUt/ au clitique objet indirect dans la phrase (228).

(228) *Mes amis leur ont /tUt/ donné leurs jouets*

Selon nous cette interprétation devrait être exclue.

Comme nous l'avons mentionné, il est possible cependant que l'association de /tUt/ à l'objet indirect soit soumise à certaines contraintes que nous n'avons pas entièrement cernées.

Enfin, la condition générale excluant l'association de /tUt/ à un SN d'un syntagme prépositionnel rend compte de l'impossibilité de

(229) **Ils sont /tUt/ venus des coins du monde*

(230) **J'ai /tUt/ rencontré le mari de mes amies*

Cette condition n'exclut pas cependant l'interprétation de /tUt/ par rapport à un SN complexe.

(231) *La mère a /tUt/ coupé les cheveux de ses enfants*

(232) *Les cheveux des enfants ont /tUt/ été coupés par leur mère*

(233) *J'ai /tUt/ dit ce que je pensais*

Dans les phrases contenant des SN complexes et où /tUt/ peut être associé à plus d'un SN, nous retrouvons les mêmes ambiguïtés que celles dont nous avons déjà parlé.

(234) *Mes amis ont /tUt/ donné leurs jouets*

(235) *Nous avons /tUt/ visité la maison de nos amis*

6. LE COMPORTEMENT DE TOUS DANS LES PHRASES COMPLEXES

Dans les phrases complexes, l'interprétation de /tUt/ devra tenir compte de contraintes générales. Deux de ces contraintes jouent un rôle important sur le plan de la composante sémantique³² : la contrainte des temps fini et celle du sujet spécifié. Ces contraintes, dans le cas de /tUt/ auraient un rôle analogue à celui qu'elles ont dans la référence disjointe.

6.1 *La contrainte des temps finis*

Nous rappelons dans (236) la contrainte des temps finis.

- (236) Aucune règle ne peut concerner X, Y, dans une structure :
 ... X ... [α ... Y ...] ... X ...
 ou α est une phrase à verbe fini.

En français standard, cette contrainte prédit que tous ne sortira pas d'une telle phrase. Si L-Tous s'applique à (237) et R-Tous à (239) on aura comme résultat des phrases agrammaticales :

- (237) *Marie a pensé qu'elle rencontrerait tous ses amis à la soirée*
 (238) **Marie a tous pensé qu'elle rencontrerait ses amis à la soirée*
 (239) *Tous mes amis ont voulu que ce garçon mange de la salade*
 (240) **Mes amis ont voulu que ce garçon mange tous de la salade*³³.

Dans une structure du type de (240), le mouvement est possible si le verbe de l'enchâssé est à l'infinitif, donc si la contrainte n'agit pas

- (241) *Mes amis ont voulu manger tous de la salade*

32. Nous les discuterons en fonction de l'interprétation, même si, dans plusieurs cas, il nous faudra rappeler le rôle que leur ont attribué Kayne, Pollock et Quicoli, en fonction du mouvement.

33. Dans ce cas, le mouvement violerait également la contrainte du sujet spécifié.

Dans certains cas bien connus, c'est-à-dire avec des verbes comme *falloir*, *vouloir* et peut-être quelques autres, la contrainte n'empêche pas l'application de L-Tous (242) et (243) devraient être agrammaticales et ne le sont pas.

(242) *Il faut tous qu'ils partent*

(243) *Je veux tous qu'ils partent*

On peut dire que, dans l'ensemble, le français du Québec a un comportement analogue à celui du français standard. /tUt/ ne pourrait être interprété en fonction d'un SN qui ne ferait pas partie de la même proposition que lui. L'interprétation ne peut violer la contrainte des temps finis sauf, comme en français, dans des phrases comme (242) et (243). Dans les phrases (244) à (248) /tUt/ ne recevrait pas d'interprétation.

(244) **Je crois /tUt/ que mes amis sont là*

(245) **Je me suis /tUt/ imaginé qu'ils viendraient*

(246) **J'ai /tUt/ peur qu'ils arrivent en retard*

(247) **C'est /tUt/ important que tu lises ces livres*

(248) **C'est /tUt/ probable que tu liras ces livres*

La situation est assez claire pour qu'on puisse prévoir que dans des phrases complexes du type de (249) /tUt/ est associé au SN de la phrase matrice et non à celui de l'enchâssée.

(249) *Mes amis ont /tUt/ pensé que leurs voisins viendraient*

De la même façon dans (250) /tUt/ pourrait être associé à *voisins*, à *arbres* mais non à *amis*.

(250) *Mes amis pensaient que leurs voisins auraient /tUt/ coupé
leurs arbres avant la fin de l'été*

On remarquera que les phrases complexes reproduisent les mêmes ambiguïtés que les phrases simples, mais en respectant les frontières de phrases.

Les règles que nous avons proposées pour les phrases simples valent pour les complétives, à condition de tenir compte du principe suivant : à savoir que l'interprétation doit se faire à l'intérieur d'une proposition. Nous formulons ce principe de la façon suivante.

Condition des frontières de phrase

/tUt/ ne peut être associé à un SN qui ne fait pas partie de la même proposition que lui en surface³⁴.

Cette règle empêcherait que /tUt/ soit associé à *mes amis* dans (244), à *ils* dans (245) et (246), à *ces livres* dans (247) et (248). Elle est loin de résoudre tous les problèmes (indépendamment de ceux qui sont liés à *vouloir* et à *falloir* que nous avons laissés de côté volontairement).

- 1° Il faudrait trouver le moyen d'empêcher que *tout* soit associé au verbe croire (244) et (245).
- 2° Il faudrait cerner de plus près les /tUt/ qui peuvent être associés à un objectif afin que /tUt/ ne soit associé à *peur*, *important* et *probable* [(246), (247) et (248)].

Remarquons également que pour certains locuteurs, la phrase (245) est possible. C'est peut-être là un exemple de /tUt/ utilisé dans un sens nouveau.

2 /tUt/ dans les relatives

Le même principe joue dans les relatives : /tUt/ pourra faire partie de la phrase matrice ou de l'enchâssée, mais ne pourra être interprété qu'en fonction d'un SN qui fait partie de la même proposition que lui. Illustrons d'abord ce principe par un exemple où il ne peut y avoir de doute sur l'appartenance de /tUt/.

(251) *Je dépense /tUt/ l'argent que je gagne*

(252) **Je dépense l'argent que je gagne /tUt/*

Dans (252) /tUt/ ne pourrait recevoir d'interprétation en fonction de SN *l'argent*³⁵.

34. Cette formulation est équivalente à la contrainte des temps finis ou à *nominative island constraint* qui remplace la contrainte des temps finis dans *On Binding* (Chomsky, 1978).

35. Il faudrait en outre trouver le moyen d'empêcher que /tUt/ soit associé au verbe *gagner*.

Dans certains cas, /tUt/ ne pourra être interprété, mais pour des raisons autres (par exemple, à cause de certaines contraintes liées au déterminant).

On voit ainsi que /tUt/ n'est pas possible dans (253) mais qu'il le serait dans (254).

(253) *J'ai /tUt/ connu des hommes qui aimaient les femmes

(254) J'ai /tUt/ connu les amis que ma mère avait

La contrainte des temps finis oblige à formuler l'hypothèse que tous peut être déplacé, soit dans la matrice, soit dans la relative mais ne peut pas franchir ces seuils; cela pose un problème pour l'analyse transformationnelle, car Q-Post appliquée à la phrase (255) pourrait produire (256) qui violerait la contrainte des temps finis.

(255) J'ai acheté tous les livres que tu m'as recommandés

(256) J'ai acheté les livres que tu m'as tous recommandés

La solution basique prévoirait que /tUt/ peut se trouver dans la matrice et dans la relative et qu'il est interprété d'après les mêmes principes que ceux qui valent pour la phrase simple. Si la phrase matrice comprend un SN qui peut être associé à /tUt/, la phrase sera grammaticale.

(257) J'ai /tUt/ acheté les livres que tu m'as recommandés

(/tUt/ associé à les livres)

Il est évident qu'on retrouve alors les mêmes ambiguïtés que dans la phrase simple.

(258) Mes amis ont /tUt/ acheté les livres que tu leur avais
recommandés

Si /tUt/ est dans la subordonnée, il sera interprété en fonction de la trace laissée par le mouvement de Wh.

(259) J'ai acheté les livres que tu m'as /tUt/ recommandés t

Si l'interprétation du /tUt/ de la relative se fait par rapport à la trace du Wh, le problème de la distance, soulevé par Kayne, est résolu.

(260) Ces livres que je t'ai dit qu'il était important que tu
lises tout

/tUt/ dans les infinitives

Tous dans les phrases infinitives en français soulève plusieurs problèmes théoriques de première importance. Les réponses qui ont été apportées à ces problèmes varient d'un auteur à l'autre et renvoient soit à la structure, soit à la formulation des transformations, à l'ordre des règles et aux traces qui, dans certains cas bloqueraient le mouvement. Avant de décrire le comportement de /tUt/ dans les infinitives en français du Québec, nous allons résumer la situation pour le français standard.

Dans les infinitives, la condition des temps finis ne joue pas et c'est ce qui explique que la phrase (261) est grammaticale.

(261) *Mes amis ont voulu manger tous de la salade*

En comparant les phrases (262) à (265), nous voyons cependant que cette contrainte ne suffit pas.

(262) *J'ai tout laissé manger à Jean*

(263) *Mes amis laisseraient manger tous de la salade à ce garçon*

(264) **J'ai tout laissé Jean manger*

(265) **Mes amis laisseraient ce garçon manger tous de la salade*

Quicoli (1977) explique ces différences de comportement à partir de la structure :

(266) laisser $\bar{S}$ [NP - VP]

Une règle facultative s'applique au VP de l'enchâssé, $\bar{V}$ -Preposing et tout peut alors être déplacé par L-Tous. Lorsque cette règle ne s'applique pas, comme dans (264) et (265), le mouvement viole la contrainte du sujet spécifié³⁶.

La même explication vaut pour (265), par rapport à R-Tous.

36. Aucune règle ne peut impliquer X, Y dans une structure :

... X ... [... Z ... WYV ...] ...

si Z est le sujet de WYV et n'est pas contrôlé par la catégorie qui contient X.

La trace aura le même effet que le sujet lexical et rendra compte de la différence entre (267) et (268).

(267) *Je voudrais tout lui laisser manger*

(268) **Je voudrais tout la laisser manger*

Au moment de l'application de L-Tous à (267), la structure de la phrase serait la suivante et rien ne bloquerait le mouvement de tout.

(269) *Je voudrais* $\bar{S}$ [PRO - lui laisser] $\bar{S}$ [manger tout] t

Par contre, la structure de (268) serait la suivante :

(270) *Je voudrais* $\bar{S}$ [PRO - la laisser] $\bar{S}$ [t - manger tout]

Dans ce cas, la trace, sujet spécifié, bloquerait le mouvement.

Pour Kayne (1975), la différence de comportement dans les phrases avec *laisser* s'explique par rapport à la structure. Pour que L-Tous s'applique, il faut qu'il y ait contiguïté de V et Q. Il propose deux structures :

(271) *laisser* S

(272) *laisser* NP - S

Dans (271) la règle de Faire-infinitif (F.I.) s'applique, transportant le sujet à la fin :

(273) *Je voudrais laisser* [elle - manger - tout]

F.I. : *Je voudrais laisser* [manger - tout - elle]

A. INS. : *Je voudrais laisser* [manger tout à elle]

CL-PL. : *Je voudrais lui laisser manger tout*

Plus d'une application de L-Tous est possible, puisque rien n'intervient entre V et Q.

L-Tous 1 : *Je voudrais lui laisser tout manger*

L-Tous 2 : *Je voudrais tout lui laisser manger*

Dans le cas de la structure (272), F.I. ne s'applique pas :

(274) *Je voudrais laisser elle* [elle manger tout]
S

CL-PL : *Je voudrais la laisser* _S [*elle manger tout*]

L-Tous 1 : *Je voudrais la laisser* _S [*elle tout manger*]

L-Tous 2 : Inapplicable car V et Q ne sont pas contigus.

Le *elle* de l'enchâssée s'effacera plus tard par Equi NP - Deletion.

Cependant, ni l'une ni l'autre des explications n'est satisfaisante pour le français québécois, puisque la phrase (275) est grammaticale.

(275) *Je voudrais /tUt/ la laisser manger*

Le rôle de Equi est important dans l'analyse de Pollock qui soutient que les structures à Equi permettent le mouvement de tous à condition que Equi s'applique avant L-Tous. Les exemples (276) à (279) sont tirés à l'article de Pollock (1977) et illustrent ce fait :

(276) *Jean va tous pouvoir les lire*

(277) *Jean a tous osé les lire*

(278)**Jean a tous certifié les avoir lus*

(279)**Jean a tous couru les mettre sur l'étagère*

Il y aurait donc deux règles Equi, l'une ordonnée avant L-Tous et l'autre après.

Notons que le français du Québec ne ferait aucune distinction entre les verbes des phrases (276) à (279). En effet, ces phrases seraient toutes grammaticales. Il n'est donc pas nécessaire de faire appel à deux règles Equi.

Dans les infinitives cités ci-dessus [(276) à (279)], nos règles de base prévoient que /tUt/ pourra occuper les mêmes places que l'adverbe, soit dans la matrice, soit dans l'infinitive, comme dans les phrases suivantes :

(280) *Jean a certifié avoir lu /tUt/ les livres*

(281) *Jean a certifié avoir /tUt/ lu les livres*

(282) *Jean a /tUt/ certifié avoir lu les livres*

(283) *Jean a /tUt/ certifié les avoir lus*

(284) *Jean a certifié les avoir /tUt/ lus*

(285) *Jean a certifié les avoir lus /tUt/*

On notera que la génération de /tUt/ devant l'infinitif semble soumise à certaines contraintes. Par exemple, on peut avoir les phrases suivantes

(286) *J'aurais voulu /tUt/ finir mes devoirs*

(287) *Je pense /tUt/ inviter mes amis*

(288) *Jean va pouvoir /tUt/ les lire*

(289) *Jean a osé /tUt/ les lire*

Cependant, les phrases suivantes contenant une forme verbale composée dans l'infinitive semblent moins acceptables³⁷. Nous avons vu cependant, dans la section 5, que cette place n'était pas une place propre aux adverbes.

(290) ? *J'aurais voulu /tUt/ avoir fini mes devoirs*

(291) ? *Je pense /tUt/ avoir invité mes amis*

(292) ? *Jean a juré /tUt/ les avoir lus*

(293) ? *Jean a certifié /tUt/ les avoir lus*

Les règles I, II et III, que nous avons proposées pour les phrases simples, valent en partie pour les infinitives. En effet, /tUt/ semble le plus souvent interprété en fonction d'un élément de la même proposition que lui en structure sous-jacente. Cependant, si aucun des éléments du même S que celui auquel il peut être associé ne satisfait aux conditions et principes mentionnés, /tUt/ peut être associé à un élément d'une autre proposition.

Nous proposons donc la règle suivante pour rendre compte des infinitives.

Règle IV

Dans les infinitives, associer /tUt/ à un SN ou à un clitique de la même proposition que lui en structure sous-jacente. Si aucun ne satisfait aux principes et conditions déjà énoncés, l'associer à un SN ou à un clitique d'une autre proposition.

37. Certaines phrases semblent nettement inacceptables, comme i) *Jean va pouvoir /tUt/ les avoir lus*, et ii) *Marie va laisser /tUt/ partir les garçons*.

Condition : avec les verbes à contrôle, /tUt/ dans l'enchâssée ne peut être associé à un SN ou à un clitique de matrice si le Pro n'est pas contrôlé par ce SN ou ce clitique.

La règle IV rend compte des exemples suivants :

(294) *Georges a /tUt/ promis à mes amis de venir*

(295) *Georges a /tUt/ permis à mes amis de venir*

(296) **Georges a /tUt/ promis de venir*

(297) *Mes amis ont /tUt/ promis de venir*

(298) *Georges a /tUt/ promis de les rencontrer*

Lorsque /tUt/ fait partie de la matrice, il se rattache à un SN de la matrice; s'il n'y en a pas qui satisfasse aux conditions, il peut se rattacher à un élément d'une autre proposition comme dans (298). Si aucun élément ne satisfait aux conditions, la phrase est rejetée comme dans (296). On retrouvera les mêmes ambiguïtés que dans les phrases simples :

(299) *Mes frères ont /tUt/ permis à leurs enfants de venir*

(300) *Mes frères leur ont /tUt/ permis de venir*

Telle qu'elle est formulée, la règle ne permettrait cependant pas une lecture ambiguë des phrases (301) et (302).

(301) *Mes frères ont /tUt/ promis de les rencontrer*

(302) *Mes frères ont /tUt/ essayé de les acheter*

Elle associerait /tUt/ au sujet. Si ces phrases sont réellement ambiguës, nous n'en rendons pas compte. Pour l'instant nous ne voyons pas de solution, car le contrôle n'est pertinent que si /tUt/ fait partie de l'enchâssée.

D'après Quicoli, le contrôle expliquerait également le fait que le mouvement à gauche est impossible lorsqu'on a des structures à contrôle, car la catégorie qui contient tous, c'est-à-dire le verbe, ne peut jamais contrôler PRO.

Ce principe n'est pas pertinent car il exclut les phrases du type de (303) qui sont acceptables.

(303) *Pierre avait /tUt/ promis de les lire*

Pollock rend compte de ces phrases au moyen de Equi et du principe de la contiguïté de V et de Q.

Lorsque /tUt/ fait partie de l'enchâssée, la règle prévoit qu'il sera associé à un SN de la même proposition que lui. Cela suppose que la phrase (304) n'est pas ambiguë.

(304) *Mes frères ont promis de /tUt/ acheter les gâteaux*

Nous avons vu que la condition du contrôle rendait compte des faits suivants :

(305) *Mes frères ont promis à Marie de /tUt/ venir*

(306) **Georges a promis à ses amis de /tUt/ venir*

(307) *Georges a permis à ses amis de /tUt/ venir*

Le comportement semble le même avec les verbes à Equi. S'il n'y a qu'un SN, l'interprétation se fait à l'intérieur de l'enchâssée :

(308) *J'ai voulu /tUt/ les voir*

Si /tUt/ peut se rattacher à *mes amis* dans la phrase suivante, il est possible qu'on doive aussi considérer le Pro dans l'interprétation de /tUt/

(309) *Mes amis ont voulu Pro /tUt/ les inviter*

Si l'infinitive comprend une forme verbale complexe, il n'y a aucun doute possible quant au rattachement de /tUt/.

(310) *Mes amis auraient voulu les avoir /tUt/ inviter*

Il nous semble donc que l'interprétation de /tUt/ soit soumise aux mêmes contraintes, que les verbes soient des verbes à Equi ou des verbes à contrôle.

Notre analyse ne rend pas compte des infinitives contenant deux objets clitiques. En effet, les infinitives à plus d'un objet clitique posent des problèmes complexes. Pour pouvoir en rendre compte de façon satisfaisante, il faudrait trouver des solutions aux faits suivants.

Tout d'abord, dans les cas où il y a co-occurrence de deux clitiques, il semble que /tUt/ ne peut être associé qu'à un clitique pluriel +humain.

(311) *Jean va /tUt/ pouvoir leur (le leur) dire*³⁸

(312) *Jean va /tUt/ pouvoir leur en parler*

(313) *Jean a certifié leur en avoir /tUt/ parlé*

(314) *Jean leur a /tUt/ juré les avoir lus*

Il semble impossible d'associer /tUt/ a en dans ce contexte.

Il est possible que dans certains cas, comme dans (315), /tUt/ puisse être associé à un clitique +humain, mais là encore il s'agit d'un /tUt/ qui ne peut être interprété d'après les sens connus. Il s'agirait donc d'un nouveau sens de /tUt/ que nous avons déjà mentionné.

(315) *Jean va /tUt/ pouvoir me le dire*

De plus dans une phrase du type de (311), il peut y avoir ambiguïté entre /tUt/ associé au clitique et /tUt/ associé au verbe comme objet.

Enfin, la place de /tUt/ à l'intérieur du groupe verbal est pertinente pour l'interprétation. Ainsi la phrase suivante est difficilement interprétable.

(316) *Jean a /tUt/ certifié leur en avoir parlé*

Pourtant /tUt/ peut être associé au clitique *leur* dans la phrase suivante :

(317) *Jean a certifié leur en avoir /tUt/ parlé*

Avec les verbes à montée, Pollock (1977) rend compte de l'agrammaticalité dans les exemples du type de (318) par la présence d'une trace qui empêche que V et Q soient contigus.

(318) **Pierre m'a tous semblé les avoir lus*

Cette phrase serait cependant grammaticale en français du Québec.

Dans les structures NP VP [PRO inf.], il est possible d'associer /tUt/ dans l'infinitive à un SN de la matrice, à condition que ce SN contrôle le verbe infinitif et à condition que l'infinitif n'ait pas de SN objet auquel /tUt/ peut être associé.

38. En français québécois, on n'a jamais deux clitiques consécutifs à la troisième personne. En surface, l'objet direct disparaît.

D'après ce principe, /tUt/ serait associé à l'objet dans les phrases (319) et (320).

(319) *Les parents essaient de /tUt/ bien éduquer leurs enfants*

(320) *Mes amis ont dit à Marie de /tUt/ acheter les gâteaux*

Dans les exemples que nous venons de considérer, le contrôle permet d'expliquer les /tUt/ associés à un sujet, mais il ne suffit pas à expliquer les cas où le contrôle s'exerce par l'objet.

Nous avons vu que nous n'avons pas besoin de deux règles d'Equi, et que l'on peut rendre compte, par la même règle d'Equi, des structures contenant des verbes analysés par Pollock comme des verbes à montée.

Contrairement aux prévisions de Quicoli, en français du Québec comme en français standard, nous ne devons pas exclure les phrases du type de (303); de plus, pour nous, les phrases avec *promettre* et *vouloir* comme (321) et (322) ont un comportement identique.

(321) *Pierre a /tUt/ voulu lire les livres*

(322) *Pierre a /tUt/ promis de lire les livres*

Dans les deux cas, /tUt/ peut être associé au SN *les livres*.

Il serait tentant de considérer toutes les infinitives comme des structures NP - VP _S[PRO inf] mais avant d'envisager cette hypothèse, nous allons examiner deux autres types de verbes qui entrent dans des constructions infinitives : les verbes du type de *regarder* et *laisser*.

Soient les exemples suivants avec *regarder*

(323) *J'ai regardé Marie préparer /tUt/ les desserts*

(324) *J'ai regardé préparer /tUt/ les desserts par Marie*

(325) ? **J'ai /tUt/ regardé Marie préparer les desserts*

(326) ? **J'ai /tUt/ regardé préparer les desserts par Marie*

(327) ? **J'ai regardé /tUt/ préparer les desserts par Marie*

Dans les phrases (325) et (326), /tUt/ ne peut être associé au SN *les dessert*.

39. La phrase (327) pose un problème particulier : l'association de /tUt/ avec *les desserts* est possible mais la phrase semble néanmoins exclue pour des raisons que nous n'avons pas pu cerner.

Si le sujet de l'infinitif est un SN pluriel, /tUt/ ne pourra être associé au SN *les desserts*, mais le sera au SN *les enfants*.

(328) *J'ai /tUt/ regardé les enfants préparer les desserts*

Si l'infinitive ne contient pas d'objet, le problème ne se pose pas⁴⁰.

(329) *J'ai /tUt/ regardé venir les enfants*

On notera cependant que /tUt/ peut être associé à l'objet de l'infinitif si le SN le plus proche ne satisfait pas à la condition de cohérence, comme dans la phrase (331)

(330) *J'ai regardé Marie les préparer /tUt/*

(331) *J'ai /tUt/ regardé Marie les préparer*

Examinons maintenant les exemples suivants contenant *laisser*.

(332) *Je vais laisser partir /tUt/ les garçons*

(333) *Je vais laisser /tUt/ les garçons partir*

(334) *Je vais /tUt/ laisser les garçons partir*

(335) *Je vais /tUt/ laisser partir les garçons*

(336) ? **Je vais laisser /tUt/ partir les garçons*⁴¹

Si la phrase ne contient qu'un seul SN sujet qui puisse être rattaché à /tUt/, l'interprétation se fera à partir de ce SN ce dont nos règles permettent de rendre compte.

Nous avons déjà signalé que les deux structures proposées par Kayne pour *laisser* ne nous permettraient pas de rendre compte du mouvement possible même dans la structure *laisser* _S[NP V] en français québécois.

Si F.I. ne s'applique pas, le sujet spécifié devrait bloquer le mouvement. La règle V-preposing de Quicoli ne rend pas compte non plus de ces cas.

40. Les phrases avec le verbe *voir* se comportent comme celles contenant *regarder*.

41. Si la structure de la phrase (336) est *je vais laisser* _S[/tUt/] *les garçons partir*, /tUt/ sera engendré en position de déterminant; l'agrammaticalité de (336) s'expliquerait au niveau de sa structure.

Si le SN de l'infinitive est cliticisé, on pourra lui associer /tUt/. Les phrases (337) à (339) sont grammaticales en français standard et en français du Québec.

(337) *Je vais /tUt/ les laisser partir*

(338) *Je vais les laisser /tUt/ partir*

(339) *Je vais les laisser partir /tUt/*

Quand les deux SN sujets sont au pluriel, on retrouve les mêmes cas d'ambiguïté que dans les phrases simples.

(340) *Les parents ont /tUt/ laissé partir leurs enfants*

(341) *Les parents ont /tUt/ laissé leurs enfants partir*

Comme on l'a déjà mentionné, si le SN sujet de l'infinitive est cliticisé dans (342), le principe de la préséance favorise l'association de /tUt/ au clitique.

(342) *Les parents les ont /tUt/ laissés partir*

Quand l'objet de l'infinitive est un SN plein, l'association de /tUt/ à ce SN semble soumise à certaines contraintes. Soit :

(343) *J'ai laissé démolir /tUt/ ma maison*

(344) *J'ai /tUt/ laissé démolir ma maison*

(345) *J'ai laissé l'entrepreneur démolir /tUt/ ma maison*

(346) ? **J'ai /tUt/ laissé l'entrepreneur démolir ma maison*

(347) *J'ai laissé les ouvriers démolir /tUt/ ma maison*

(348) *J'ai /tUt/ laissé démolir ma maison par les ouvriers*

(349) *J'ai /tUt/ laissé les ouvriers démolir ma maison*

L'interprétation de /tUt/ en fonction du SN objet de l'infinitive ne pose pas de problèmes pour ces phrases, sauf pour (346). La plupart des gens que nous avons consultés rejettent cette phrase; certains l'acceptent. Il en est de même pour les phrases suivantes :

(350) ? **J'ai /tUt/ laissé la coiffeuse couper les cheveux de ma
fille*

(351) ? **J'ai /tUt/ laissé Jean manger les bonbons*

(352) ? **J'ai /tUt/ laissé mon mari faire la vaisselle*

Cependant, ces phrases paraissent beaucoup plus acceptables lorsque le SN sujet de l'infinitif est cliticisé. Nous remarquons alors que l'interprétation se fait en fonction du clitique placé dans le groupe verbal de la matrice et non en fonction de l'objet de l'infinitif.

(353) *J'y ai /tUt/ laissé faire la vaisselle*

(354) *Je l'ai /tUt/ laissé mangé les bonbons*

(355) *Je les ai /tUt/ laissé démolir ma maison*

C'est également le cas lorsque l'objet de l'infinitif est cliticisé.

(356) *Je les ai /tUt/ laissé la démolir*

(357) *Je les ai /tUt/ laissé les manger*

Dans les phrases où le SN sujet de *laisser* est pluriel comme dans

(358) *Mes amis ont /tUt/ laissé démolir leur maison*

d'après la règle IV, l'interprétation se ferait en fonction du sujet. Pour permettre l'interprétation en fonction de l'objet, on pourrait sans doute revoir les conditions, comme la condition de préséance. Nous n'avons pas examiné cet aspect dans les phrases complexes.

CONCLUSION

La génération de /tUt/ dans la base et les règles d'interprétation que nous avons proposées apportent une solution à un grand nombre de problèmes que présente le mouvement de /tUt/. Nous avons aussi constaté que dans les phrases complexes, l'interprétation est soumise à la contrainte des temps finis. Dans les infinitives, le français du Québec semble violer la contrainte du sujet spécifié, mais cette violation n'est peut-être qu'apparente. Si toutes les infinitives, dans les exemples que nous avons examinés, avaient la structure :

(359) NP - VP - (NP)_S [PRO - INF - (NP)]

Nous pourrions rendre compte du comportement de /tUt/ soit en faisant intervenir la notion de contrôle, soit en faisant intervenir le principe de proximité. Ce principe est compris dans la règle IV.

Les exemples du type de

(360) *J'ai /tUt/ laissé Jean manger les bonbons*

seraient rejetés par la condition de cohérence : /tUt/ ne peut être associé à un clitique singulier ni à un nom propre. Il faudrait alors expliquer pourquoi certaines personnes acceptent ces exemples.

Notre formulation de la règle IV permettrait d'associer /tUt/ et les bonbons. Cette formulation n'est pas entièrement satisfaisante. Elle est surtout beaucoup trop puissante. Pour rejeter les phrases du type de (350), (351), (352) et (360), il faudrait peut-être bloquer la possibilité d'associer /tUt/ à un SN d'une autre proposition si la condition de cohérence s'est d'abord appliquée. Quoi qu'il en soit, cet aspect devra être réexaminé.

Denise Daoust-Blais
Office de la langue française
Monique Lemieux-Niéger
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- JACKENDOFF, R.S. (1977), "X Syntax : A Study of Phrase Structure", *Linguistic Inquiry*, monographie n° 2.
- KLEIN, S. (1976), "A base analysis of the floating quantifier in french", dans J.A. KEGL, D. NASH et A. ZAFNEN, édit., *Proceedings of the Seventh Annual Meeting of the North Eastern Linguistic Society*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- KAYNE, R.S. (1975), *French Syntax : The Transformational Cycle*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- MILNER, J.C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.
- POLLOCK, J.Y. (1977), "Trace Theory and French Syntax", version remaniée d'un article paru dans *Recherches linguistiques*, n° 4, juin 1976, Paris.
- QUICOLI, A.C. (1977), "Condition in quantifier movement in French", *Linguistic Inquiry*, p. 7.
- BRUNOT F. et Ch. BRUNEAU (1956), *Précis de grammaire historique du français*, 4^e éd., Paris, Masson et Cie.